



Paris, le 7 Avril 2009

## **CONTRE LA POLITIQUE DE LA DPJJ, POUR LE DROIT A L'ÉDUCATION DE TOUS LES JEUNES**

### **CONTRE LA DESTRUCTION DES SERVICES PUBLICS POUR COMBATTRE L'EXCLUSION SOCIALE**

Dans un contexte d'attaques sans précédent contre les missions éducatives et les droits des personnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, alors que l'administration a mené contre notre syndicat une campagne de dénigrement systématique, nous restons la première organisation syndicale dans les instances régionales et nationales à la PJJ. Ces élections professionnelles ont marqué un rapport de force électoral où le syndicalisme d'accompagnement a été désavoué malgré tous les efforts de la direction de la PJJ pour le promouvoir.

Cela renforce notre détermination à rassembler les personnels et à poursuivre la mobilisation afin de répondre à leurs craintes et aux dégradations de leurs conditions de travail.

Nous appelons tous les personnels à se réunir, à se regrouper pour résister collectivement aux mauvais coups de notre administration.

**La RGPP qui est mise en œuvre dans toute la Fonction Publique entraîne à la PJJ, suppressions de postes, fermetures de structures, redéploiements dans l'arbitraire le plus total, mutualisation des services administratifs et mise en place des plateformes. Les annonces se succèdent au gré des marchandages des DR avec l'AC : un jour tel foyer, l'autre tel UHD et le lendemain, un CAE.**

Les modifications de structures, les suppressions de postes qui se multiplient au détriment des missions du service public, sont imposées dans l'urgence et dans le mépris le plus total des personnels et sans information des représentants syndicaux. La dernière illustration de cette méthode de restructuration est le regroupement des services qui entraîne la disparition de postes de directeurs au profit de la mise en place de responsables d'unité, d'une fonctionnalisation accrue des CSE, et de la suppression de postes d'administratifs. Dans le même mouvement de mutualisation, des postes d'ASS et de psychologues sont supprimés, ce qui remet en cause la pluridisciplinarité du travail éducatif.

Pour l'insertion, la réorganisation est également conduite pour économiser des postes et imposer aux professionnels des pratiques qui vont dans le sens du contrôle des mineurs. Pour les services d'insertion, c'est la disparition des dispositifs diversifiés construits en fonction des besoins des mineurs, pour les milieux ouverts c'est une attaque frontale pour rendre obligatoire l'activité dans le déroulement de l'action éducative. Cela constitue un élément de plus pour transformer le contenu du travail éducatif, pour plus de probation.

Les CTPD et les CTPR (quand l'administration daigne les convoquer) sont transformés en chambres d'enregistrement de la casse de la PJJ pour la centrer sur le tout pénal dans une visée répressive.

Les personnels contractuels deviennent une véritable variable d'ajustement et sont les premières victimes des réorganisations et des fermetures.

**Nous dénonçons le zèle de cette administration qui anticipe le sens des réformes à venir concernant la justice spécifique des mineurs et qui, avec l'outil RGPP, fait le choix d'abandonner le civil et donc les missions de protection de la PJJ.** Ainsi, les choix politiques ou le manque de moyens financiers des Conseil Généraux remettront en cause l'égalité de traitement sur le territoire. Un pan entier de la jeunesse la plus en difficulté va être encore plus abandonnée et livrée aux effets catastrophiques de la crise sociale.

C'est ce qui a amplifié la colère des personnels qui se sont mobilisés pour la défense de leurs conditions de travail et d'exercice de leurs missions. Ainsi, ils ont multiplié les actions sous différentes formes : grève, assemblées générales, blocage institutionnel, réunions d'information et de mobilisation, impulsion de collectifs locaux.

Dans ce sens, nous invitons les personnels à poursuivre la mobilisation engagée avec les différents acteurs de la justice des mineurs (magistrats, avocats et travailleurs sociaux) pour le maintien de la double compétence. Nous devons poursuivre nos initiatives sur ce sujet, en nous appuyant sur la pétition pour le maintien du civil à la PJJ, en la faisant signer par des magistrats et avocats afin d'engager avec eux des actions concrètes de résistance. Nous devons systématiquement interpellier les Conseils Généraux afin qu'ils nous apportent leur soutien. Ces actions s'intègrent dans notre campagne contre les projets du gouvernement découlant des propositions Varinard.

**La circulaire de mobilité confirme l'ampleur des fermetures de postes et de structures, et réduit quasiment la mobilité au seul redéploiement des personnels.**

Celle pour les corps commun risque d'accélérer la disparition de la spécificité des missions des personnels administratifs de la PJJ, la fermeture de nombreux postes et porter atteinte aux acquis de ces personnels tant en ce qui concerne la mobilité que les conditions de travail.

De surcroît, l'AC nous a déjà annoncé que les fermetures et redéploiements se poursuivraient, alors les suppressions de postes pourraient être beaucoup plus importantes, en particulier avec des additifs et des fermetures de tiroirs lors de la CAP.

Ceci est inacceptable, nous exigeons un moratoire sur les fermetures et nous engageons dès aujourd'hui une démarche unitaire envers les autres organisations syndicales afin de garantir au maximum pour les agents leurs droits à la mobilité et des assurances sur l'avenir des services qu'ils intégreraient après le mouvement.

**Non contente d'organiser la casse de la PJJ, cette administration veut la mettre au pas via l'avancement au mérite et l'entretien professionnel.** Cet entretien, véritable notation masquée, a pour unique fonction de diviser les personnels en liant directement les conditions de progression dans la carrière et le niveau de prime à l'évaluation. Individualisation, mise en concurrence, ce sont des méthodes empruntées au privé qui permettront de soumettre d'autant mieux les personnels aux impératifs des orientations sécuritaires. L'AC espère faire croire à certains qu'ils pourraient gagner plus, plus vite. En réalité, peu seront bénéficiaires, nombreux seront punis. La ficelle est un peu grosse et la carotte indigeste ! Pour permettre à tous les personnels de s'opposer à cette évaluation-sanction, une pétition nationale sera proposée afin d'exiger l'abandon de cette procédure inique et imposer le respect de l'ancienneté et la reconnaissance de l'expérience acquise aussi bien pour la mobilité que pour l'avancement.

**Dans un contexte de crise mondiale, les populations des pays pauvres et les salariés en général payent les conséquences de la crise pour préserver les intérêts des actionnaires et les bénéficiaires des multinationales.**

Face à une politique gouvernementale qui protège les privilégiés et n'entend pas les exigences des salariés, des précaires et des sans emploi, qui trouve de l'argent lorsqu'il s'agit de sauver les banquiers et les patrons, il faut une mobilisation unitaire, inter professionnelle et dans la durée pour imposer d'autres choix. Le 29/01 et le 19/03 ont été de véritables succès, les salariés expriment tous les jours leur volonté de lutter. La grève reconductible unitaire en Guadeloupe et Martinique a imposé au

gouvernement un premier recul. Cela confirme que l'on ne peut se satisfaire de mobilisations ponctuelles et discontinues.

Le SNPES-PJJ-FSU s'engagera avec toutes les forces syndicales disponibles à la construction d'un mouvement dans la durée pour obtenir l'augmentation des salaires, la création d'emplois et la défense des services publics. Le 1<sup>er</sup> mai doit être un rendez-vous de lutte pour poursuivre cette mobilisation.

Au Ministère de la Justice, à la PJJ, le SNPES-PJJ/FSU prendra contact avec les organisations syndicales pour construire un mouvement unitaire le plus large possible pour s'opposer au démantèlement du service public d'éducation.

La CAN appelle à :

- poursuivre les actions contre l'abandon de la double compétence.
- développer l'investissement dans les collectifs et réseaux de résistance.
- engager une campagne de dénonciation unitaire contre le nouveau système d'entretien professionnel et d'évaluation.
- se mobiliser autour de la circulaire de mobilité
  - en exigeant des DD et DIR :
    - le nombre de fermetures de postes entraînant des redéploiements et leur justification.
    - la liste des postes qui seront fermés après mutation d'un agent et leur justification.
    - l'application des normes en hébergement.
  - en exigeant de l'AC :
    - le respect des procédures et du droit des personnels concernés par les restructurations ou transformations des services.
    - l'arrêt du démantèlement de l'insertion et de la déqualification du travail éducatif en milieu ouvert.
    - l'arrêt du non renouvellement des contractuels et leur titularisation par un plan ad hoc.